JOURNAL MUNICIPAL/JUIN 2025

SAINT-RAPHËL

BONNE FÊTE NATIONALE DU *Québec*

24 JUIN

PROGRAMMATION
DE LA FÊTE FAMILIALE
EN PAGES 16-17

BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4CO
Téléphone : 418 243-2853
Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca
Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel	418 705-1001
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Juillet	15 juin	Fin juin
Août	15 juillet	Fin juillet
Septembre	15 août	Fin août

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collabration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE

Chers citoyennes et citoyens de Saint-Raphaël,

Nous ne sommes pas encore à l'été et nous avons beaucoup d'avance sur les travaux municipaux. Nos rues sont nettoyées, nos parcs sont presque tous aménagés, le village est propre comme il y a bien longtemps, et à ce sujet, je tiens à remercier tous les employés qui travaillent très dur et avec fierté.

Je suis vraiment fier des résultats de l'engagement que j'ai pris envers vous, qui était de faire le maximum tout en respectant les budgets.

Je sais que les travaux du Rang1 et du Sault causent des inconvénients, mais il faut bien prendre le temps et après nous serons heureux et fiers. Par la suite les amas de terres serviront à réparer les routes de gravier, comme les Fiefs, Rabbit, La chute, Pouvoir, Barrage, Tadoussac et bien d'autres.

Je vous invite à surveiller la programmation de la Saint-Jean, qui, cette année, sera une fête familiale clôturée par un feu d'artifice. Tous les détails sur le réseau municipal.

Je vous remercie de la confiance que vous me portez et n'hésitez pas à communiquer avec moi ou la direction pour tout problème ou suggestion.

Soyer prudent et bonne Saint-Jean !

Richard Thibault, maire

Immeuble JANOS

6 LOGEMENTS NEUFS À LOUER

26 avenue Beaudry, Saint-Raphaël

À partir de 980 pi²

Disponibles bientôt

Ce que nous offrons :

4½ modernes

Balcon privé

Stationnement extérieur

Thermopompe dans chaque logement

Intéressé par l'un de nos logements ?

Appelez-nous ou laissez-nous un courriel — il nous fera plaisir de répondre à vos questions et de prendre vos coordonnées.

418-883-6089 jeremie.vaillancourt@groupejanos.ca

Service animalier

Fourrière canine est la compagnie mandaté pour effectuer la gestion animalière dans notre municipalité

Ils veilleront, entre autres, à vous offrir ces services :

- Enregistrement des chiens
- Gestion des plaintes
- Sauvetage

418 924-9026
courriel : info@fourrierecanine.com
www.fourrierecanine.com

Fourrière canine

CONCOURS de photos

GAGNANTE :
Marlène Bolduc

Parc du Rocher Blanc à Saint-Raphaël

PROFITONS DE L'ÉTÉ ET DE LA RIVIÈRE AVEC PRUDENCE – ÉTÉ 2025

Le Sentier du Rocher blanc MARS est accessible depuis mai dernier aux résidents et aux visiteurs de Saint-Raphaël. Situé sur la route du Pouvoir, il longe la rivière du Sud sur près d'un kilomètre. Le cap à Misaël se trouve au bout du sentier, d'où l'on peut contempler les chutes et les cascades. Également, la halte du Pont Galipault se trouve sur le chemin de la Rivière du Sud. On y trouve un kiosque avec table de pique-nique et une descente à la rivière à un endroit attrayant pour la pêche. Le Mouvement des Ami-e-s de la Rivière du Sud (MARS) aménage et entretient ces accès à la nature depuis maintenant 30 ans au bénéfice de toute notre communauté.

Règles en vigueur aux accès du MARS

Tous les visiteurs de nos sites sont invités à respecter les règles suivantes :

- La baignade est interdite sur nos sites. Soyez prudents au bord de l'eau. Suivez les règles de sécurité aquatique en tout temps. Les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

  La rivière du Sud comporte plusieurs rapides, chutes et cascades. L'eau et le courant peuvent y augmenter rapidement à la suite d'une pluie. Soyez toujours vigilants et surveillez vos enfants.
- Le Rocher blanc et la halte du pont Galipault sont ouverts de 7 à 21h entre mai à octobre. Le stationnement de nuit est interdit.
- Les feux de camp et le camping sont strictement interdits. Ne pas consommer d'alcool ou de drogues sur les sites.
- Déposez vos déchets dans les poubelles et vos matières recyclables dans les bacs de récupération à l'entrée du site. Rapportez vos bouteilles et cannettes consignées avec vous.
- Gardez vos chiens en laisse et ramassez leurs petits besoins.
- Respectez l'environnement naturel, les équipements et la tranquillité des lieux : pas de bruit excessif ni de vandalisme aux arbres ou au mobilier. Rapportez tout acte de vandalisme ou méfait à la police en appelant au numéro 4141.

Le MARS remercie la Municipalité de Saint-Raphaël pour le support et l'aide financière accordés chaque année et qui nous permettent, avec l'aide de nos bénévoles, de garder ces sites accessibles pour tous.

Corvée de sentier

Le samedi 7 juin prochain, de 9h à 12h, nous organisons une corvée de nettoyage et de petits travaux de réparation au Sentier du Rocher blanc. Venez nous donner un coup de main pour garder notre site sécuritaire et attrayant !

Supportez le MARS en devenant membre !

Vous souhaitez supporter le travail des bénévoles du MARS et, pourquoi pas, vous impliquer ? Alors, devenez membre du MARS ! L'adhésion est au coût de 10 $. Contactez-nous au marsi@telus.net pour nous faire part de votre intérêt.

Nous prévoyons organiser une assemblée générale au mois d'octobre prochain et tous nos membres seront invités à y participer. Nous aurons besoin de relève pour continuer notre mission.

Merci pour votre appui !

Simon Arbour pour le MARS
Mouvement des Ami-e-s de la Rivière du Sud
Pour information : marsi@telus.net et sur Facebook

MARS

Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

6è édition de la MARCHE DE SOLIDARITÉ de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse!

Sainte-Claire, le 11 avril 2025- La Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse est heureuse d'annoncer la tenue de la 6è édition de la MARCHE DE SOLIDARITÉ de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse! L'évènement se tiendra le samedi 14 juin prochain, et le parcours débutera au CHSLD de St-Gervais
« Nous vous invitons à vous joindre à nous pour cet événement qui se veut festif et rassembleur, afin de démontrer notre soutien envers nos aînés », mentionne M. Denis Forgues, président de la Fondation. « Nos aînés en CHSLD ont toujours besoin de notre appui, et c'est pourquoi on espère une participation marquée de la communauté encore cette année », poursuit M. Forgues.

Quand : Samedi le 14 juin 2025, de 13h à 15h
Où : Départ au CHSLD de St-Gervais (70, rue St-Etienne)
Distance : Cette marche se veut familiale et sera d'une longueur de 1.8 km environ (à noter que vous pouvez faire le parcours autant de fois que souhaité)
Coût : 50$ / personne (un reçu d'impôt sera émis)
Gratuit pour les enfants de 14 ans et moins

Vous pouvez vous inscrire seul ou en groupe, et même faire commanditer votre inscription à la marche! Sur place, animation et services pour rendre cette journée des plus agréables !

Pour vous inscrire et / ou faire une commandite, rendez-vous directement en ligne au

https://www.canadahelps.org/fr/organismesdebienfaisance/fondation-le-rayon-despoir-de-la-mrc-de-bellechasse/events/marche-de-la-solidarite-2025/

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter M. Denis Forgues au 418 570-4692 à fondrayondespoir@hotmail.com, ou via la page Facebook de la Fondation.

Quartier St-Raphaël

Pour la famille
et pour la vie

Saint-Raphaël-de-Bellechasse

duProprio

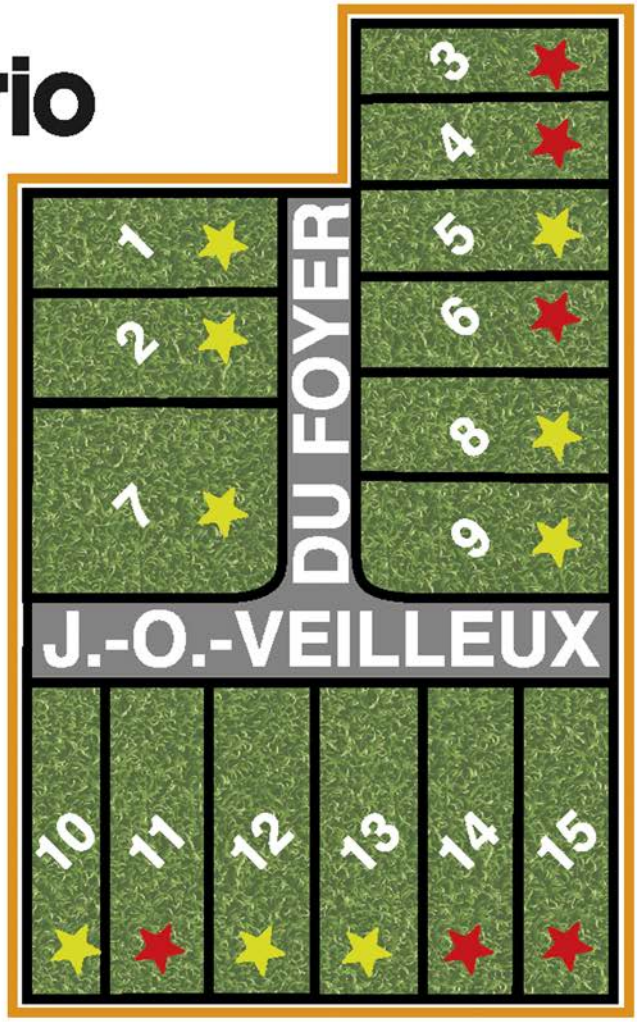

JUMELÉS ET UNIFAMILIALES

À VENDRE

VENDU

Habitations DG
Entrepreneur général

Qualité supérieure

Membre accrédité GCR

RBQ 8333-8053-20
9168-0082 Québec inc.

418-265-8554

Municipalité de Saint-Raphaël

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

Objet : Information sur les mesures de sécurité appliquées aux piscines

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque de noyade important chez les jeunes enfants lorsqu'ils échappent à la supervision des adultes.

Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles. Adopté en 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielle vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit également l'obtention de l'autorisation municipale pour tous travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Il est important de rappeler que les propriétaires de piscines résidentielles installées avant novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres). Il est obligatoire d'installer une clôture pour les cas suivants :

- **Les piscines creusées et semi-creusées;**
- **Les piscines hors terre dont la paroi fait moins de 1,2 m de haut;**
- **Les piscines démontables dont la paroi fait moins de 1,4 m de haut.**

Sans se limiter à cette seule règle, nous vous invitons à visiter le lien dans l'affiche ci-jointe, qui explique les dispositions relatives aux installations de piscine résidentielle et leur aménagement.

Notez que tout contrevenant à une disposition du règlement sur la sécurité des piscines résidentielle est passible d'une amende.

Pour toutes questions sur les règles applicables, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à **urbanisme@saint-raphaël.ca** ou au **418-243-2853** poste **107**.

Marcelle Razafimahefa
Inspectrice en urbanisme

CET ÉTÉ,
JE SÉCURISE
MA PISCINE
Québec.ca/piscinesrésidentielles
Votre gouvernement
Québec

CALENDRIER 2025

CAMP DE JOUR SAINT-RAPHAËL

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
23 JUIN Bienvenue au camp	24 JUIN Férié St-Jean	25 JUIN	26 JUIN Initiation aux travaux publics	27 JUIN Piscine St-Gervais
30 JUIN Vélo avec M. Peanut	1 Férié confédération	2	3 Miller ZOO	4 Piscine St-Gervais
7 Vélo avec M. Peanut	8 Piscine Berthier	9 Visite MDJ (groupe des grands)	10 Apprenti pompier	11 Piscine St-Gervais
14 Lave-auto	15 Piscine Berthier	16	17 Tournoi sportif contre la MDJ	18 woodooliparc
21	22	23	24 Zoothérapie	25 Piscine St-Gervais
28 Vacance de la construction	29 Piscine Berthier	30 Scoutisme	31 Sécurité SQ	1er aout Piscine St-Gervais

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4 Vélo avec M. Peanut	5 Piscine Berthier	6	7 Éco-Parc des Etchemins	8 ARCADE CARIE FACTORY
11	12 Piscine Berthier	13	14 Dodo au camp	15 CONGÉ Fin du camp de jour

Les Cercles de Fermières du Québec

POSTES À COMBLER

- **Présidente**
- **Conseillère # 2**
  action communautaire, communications

Nous aurons l'assemblée générale annuelle **mardi le10 juin** qui débutera avec un dîner au local à 11h30 suivi de la réunion. Nous recherchons des personnes engagées pour pourvoir les 2 postes vacants du C.A.L. (Conseil d'administration), et ce, à compter de juin 2025. Si tu le goût de t'investir au sein du Cercle de fermières, tu es la bienvenue.

Les cartes de membre sont renouvelables à la réunion de juin. C'est la dernière réunion de l'année, le Conseil vous souhaite à toutes un très bel été et au plaisir de vous revoir en septembre.

Nous sommes toujours à votre disposition pour la préparation de vos buffets pour les après-service seulement. Veuillez communiquer avec **Lise Richard 418-243-2543**

INVITATION au BINGO de l'EXPO BBQ

Jeudi 3 juillet 2025

Aréna de St-Anselme

OUVERTURE DES PORTES À 18H15
DÉBUT DU BINGO À 19H

ARGENT COMPTANT SEULEMENT
SEULEMENT LES PERSONNES DE 18+ SONT ADMISES

JACKPOT! 1000$

3300$ en prix

AU PLAISIR DEVOUS VOIR!

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale - AVRIL 2025

Le présent rapport couvre la période du mois d'AVRIL 2025.
Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et d'Armagh ont été impliqués dans quelques actions le mois dernier:

Interventions – incendie (5 + 4) :

- 1 intervention en désincarcération (STR)
- 1 entraide pour feu agricole à Saint-François (STR)
- 1 feu de cheminée (STR)
- 1 fausse alarme chez Medway (STR)
- 1 fausse alarme au Tradition (ARM)
- 1 désincarcération à Buckland (ARM)
- 1 désincarcération à Saint-Philémon (ARM)
- 1 désincarcération à Armagh (ARM + STR)

Intervention – premiers répondants (1) :

- 1 appel pour un accident de voiture

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes.
- 1 test annuel de conformité pour les échelles dans chacune des casernes.

Autres tâches :

Durant le mois d'avril, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Émission de 3 permis de feu à ciel ouvert (STR).
2. Formation sur les sauvetages en milieux isolés (STR + ARM).
3. Maintien de compétences spécifiques pour les premiers répondants avec le CIUSSS (STR).
4. Préparation des nouveaux outils manuels (STR).

Exercices mensuels :

L'exercice de la caserne 01 a été concentré sur le SUMI avec les équipements de la MRC. Ceux-ci ont été déployés temporairement à Armagh durant la réparation du VTT. Appropriation du fonctionnement et protocole d'intervention différent étant donné l'usage du véhicule 819 car le 501 ne peut prendre la charge requise en remorquage.

L'exercice mensuel de la caserne 19 a été fait au bureau municipal. Un exercice d'abord administratif pour réviser les différents protocoles et procédures en plus de l'intégration de recrues. Par la suite nous avons appliqué les différentes techniques d'utilisation des échelles, dont l'échelle à perche. Cela nous a permis de connaitre les capacités maximales des équipements à notre disposition. Notre plus grande échelle ne nous permettrait pas d'atteindre la toiture du bureau municipal comme plusieurs autres bâtiments de la municipalité.

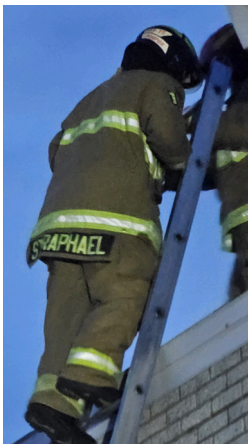

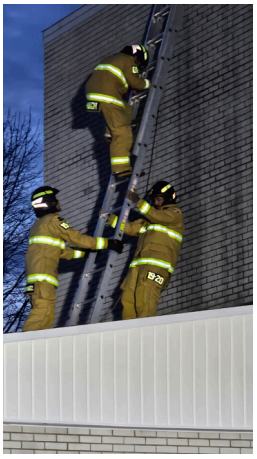

Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale - AVRIL 2025

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois d'avril, plusieurs actions liées ont été réalisées en plus de l'entretien printanier :

Travaux de voirie

- Réparation d'accotements, de nids-de-poule
- Planage des rangs de terre
- Surveillance des problématiques de routes
- Surveillance des problématiques de routes
- Réparation de signalisation
- Nettoyage des trottoirs et des rues
- Signalisation de dégel et réparations sommaires de secteur
- Amélioration de ponceaux pour l'écoulement des eaux
- Ramassage des balises

Aqueduc / Eaux usées

- Surveillance des débits de consommation (fuite)
- Inspection de conduites sanitaires pour refoulement
- Échantillonnage des écoulements du dépôt à neige
- Débouchage de capteurs pluviaux

Entretien infrastructures

- Entretien/graissage/réparation de la machinerie
- Remplacement des lampadaires conventionnels pour du LED
- Réparation VTT + conversion en été
- Préparation filet de tennis et de volleyball
- Nettoyage des terrains secteur patinoire
- Excavation parc Godbout pour terrain de jeux

Administratif et planification

- Rencontre avec la MRC, formation écocentre
- Planification et préparation pour les travaux du 1er rang, du 5e rang et du rang du Sault
- Préparation des travaux pour les parcs
- Planification des grands travaux

Autres

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Support aux loisirs en logistique d'événement
- Formation de premiers soins à toute l'équipe
- Calcul des distances de déneigement (155 kilomètres)

JUIN 2025

Je lis autochtone

BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT
88 rue du Foyer (derrière l'école)
St-Raphaël, Qc G0R 4C0 418-243-3437
biblio@saint-raphael.ca

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 Fermée St-Jean-Baptise	25	26	27	28
29	30	Fermée tout l'été.Réouverture 19 août				

Exposition de photos
PLANTES BIENFAITRICES

MAI-JUIN-AOÛT

Atelier à venir en septembre

Heures d'ouverture
Les mardis et mercredis
18:30-20:00
1er et 3es samedis
9:30-11:00

WWW.SAINT-RAPHAEL.CA/FR/SERVICES-EN-LIGNE/DEMANDE-PERMIS-DE-FEU | **418 243-2853**

RÉSEAU BIBLIO
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Municipalité de Saint-Raphaël
BIBLIOTHÈQUE JEANNINE MARQUIS-GARANT
FERMÉE TOUT L'ÉTÉ!
DU 26 JUIN AU 16 AOÛT
(TRAVAUX À LA TOITURE DE L'ÉCOLE)
LE SERVICE PEB SERA INACCESSIBLE DU 10 JUIN AU 1 AOÛT
PENDANT CETTE PÉRIODE, LA CHUTE À LIVRES, AU BUREAU MUNICIPAL, EST DISPONIBLE POUR VOS RETOURS. MERCI!

FÊTE FAMILIALE

104, rue du Foyer sur le terrain des loisirs de Sai

PROGRAMMATION

JEUX GONFLABLES ET AUTRES JEUX D'A
KIOSQUE DE LA FERME SAINTE-CATH
ZONE BONBONS & POP CORN
ZONE DE RAFRAÎCHISSEMENT
VISITE DE MARCUS ET CHASE DE LA PAT P
MAQUILLAGE POUR ENFANT

À NE PAS MANQUER

KIOSQUE DE WOOPY ZOOTHÉRAPIE
OLYMPIADE POMPIER (PARENT VS ENFANT)
SOUPER HOT DOG ET DISCOURS DU MAIRE
SPECTACLE MUSICAL DE NOS JEUNES TALENT

En cas de pluie, les activités sont annulées.

Fête nationale du Québec

24 JUIN 2025

13H À 21H

nt-Raphaël

ADRESSE
HERINE

PATROUILLE

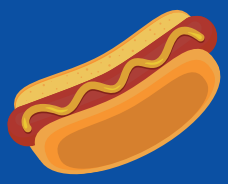

R

13h30 à 16h30
13h30 à 16h30
17h à 19h
S 19h30 à 21h

ARGENT COMPTANT SEULEMENT

FEUX D'ARTIFICE À 21H

Fermeture du site

Municipalité de Saint-Raphaël

En partenariat avec Québec

MRC de Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Projet de collecte et de traitement de la matière organique

La MRC de Bellechasse poursuit activement le développement de son projet de collecte et de traitement de la matière organique, une initiative majeure pour optimiser la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

Une collecte en sac plutôt qu'un bac brun

La première phase du projet visera la collecte des résidus alimentaires du secteur résidentiel. La MRC a choisi de mettre en place une méthode de collecte par sac, semblable à celle utilisée par la Ville de Québec. Les citoyennes et citoyens seront invités à déposer leurs résidus alimentaires dans des sacs de plastique recyclables, puis à placer ces sacs dans leur bac à déchets habituel (bac vert). Ainsi, aucun nouveau bac roulant ne sera requis, ce qui simplifie la manœuvre pour la population tout en évitant un passage supplémentaire des camions de collecte sur notre vaste territoire.

Un nouveau centre de tri à Armagh

Le contenu des bacs à déchets sera ensuite acheminé vers un nouveau centre de tri qui sera construit à Armagh. Ce centre sera doté d'un système de tri robotisé combiné à l'intelligence artificielle, capable d'isoler les sacs de résidus alimentaires parmi les autres déchets. Initialement, les MRC de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce prévoyaient construire une plateforme de compostage située à Frampton pour le traitement de la matière organique. Cette option est toujours envisagée.

Cependant, en raison du délai important entre la conception initiale du projet et le début prévu des travaux, les MRC ont confié, en mars dernier, un mandat à une firme spécialisée afin d'analyser l'ensemble des scénarios possibles pour le traitement de la matière organique en sac. L'objectif est de cibler la solution la plus avantageuse afin d'assurer une gestion optimale des fonds publics.
Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ce projet. Restez à l'affût!

La MRC de Bellechasse amorce l'inventaire de son patrimoine immobilier

La MRC amorce l'inventaire de son patrimoine immobilier. Ce projet consiste à identifier et à documenter les immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale.

Afin d'assurer une meilleure protection des immeubles inscrits à cet inventaire en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les municipalités de la MRC de Bellechasse ont adopté, depuis 2023, un règlement sur la démolition d'immeubles patrimoniaux. Elles devront également adopter, d'ici avril 2026, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Il est important de préciser que l'inventaire du patrimoine immobilier **n'ajoute aucune mesure de protection supplémentaire pour les immeubles**. Il s'agit plutôt d'une **démarche de recensement** visant à mieux documenter les bâtiments présentant une valeur patrimoniale sur le territoire.

Collaboration citoyenne demandée

Durant les prochains mois, nos employées et employés vont photographier ces immeubles. Il s'agit d'une démarche tout à fait normale, car nous avons besoin de photographies à jour afin de mieux protéger notre patrimoine. Ces personnes seront facilement identifiables grâce à un dossard orange arborant le logo de la MRC de Bellechasse.

La population est également invitée à nous communiquer des informations pertinentes, comme l'année de construction ou l'historique d'un bâtiment. Ces renseignements nous permettront d'étoffer nos connaissances sur ce patrimoine par l'entremise d'un formulaire disponible au **www.bellechasse.ca/inventaire-patrimoine.** Pour plus d'informations, communiquez avec nous au 418·883·3347.

Ouverture du point de dépôt des plastiques agricoles à Saint-Gervais

Bonne nouvelle pour les agriculteurs(trices) de Bellechasse : le point de dépôt des plastiques agricoles à la quincaillerie BMR de Saint-Gervais est désormais ouvert. Deux points de dépôts sont désormais accessibles : celui de Saint-Gervais et celui du lieu d'enfouissement technique à Armagh.

Et si vous faisiez une différence, quelques heures à la fois?

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches est à la recherche de nouveaux bénévoles prêts à offrir un peu de leur temps pour aider dans le milieu de la santé.

Les bénévoles jouent un rôle clé dans nos installations. Ils contribuent à humaniser les soins et apportent chaleur et réconfort aux résidents de nos CHSLD, centres de jour, fondations et autres milieux.

Les tâches proposées sont simples, mais profondément humaines :

- discuter avec un résident
- faire la lecture
- chanter
- accompagner lors d'activités de loisirs
- ou simplement offrir une présence bienveillante.

Rejoignez-nous!

Passe-Partout

Inscription
Année scolaire 2025-2026

Parent d'un enfant qui aura 4 ans au 30 septembre?

Il est toujours temps d'inscrire votre enfant au programme Passe-Partout offert dans notre école primaire.

Pour s'inscrire :

csscotesud.gouv.qc.ca

Pour préparer une transition en douceur vers l'école!

- 8 rencontres parents-enfants
- 8 rencontre enfants seuls
- Permet de poursuivre la fréquentation d'un milieu de garde à temps plein

Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud
Québec

Massothérapie et Esthétique
MLD

Massage de détente, thérapeutique, femme enceinte
Soin du visage et corporel

418-508-4758
SAINT-RAPHAËL

MEMBRE DE L'AMQ

C'est maintenant qu'on sème Lajoie !

RÉSERVEZ VOTRE PLACE DÈS MAINTENANT POUR NOS SERVICES D'ENTRETIEN PAYSAGER
OU
PLANIFIEZ VOS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AVEC NOTRE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Design sur mesure • Entretien professionnel et durable
Confection de contenants fleuris

WWW.FAMILLELAJOIE.COM

Lajoie 1960 2025
65 Printemps à vos côtés

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 6 mai 2025, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Gaétan Roy
Siège #3 — Samuel Roy
Siège #4 — Tonia Despont
Siège #5 — Michel Turcot
Siège #6 — Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-05-78

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE
- 7.1 — CORRESPONDANCE — Agir Collectivement dans Bellechasse.
- 7.2 — CORRESPONDANCE — Regroupement TDL Québec.
- 7.3 — CORRESPONDANCE — Bédard-Poulin avocats, demande d'information au conseil.
- 7.4 — CORRESPONDANCE — Fondation Rayon d'Espoir.

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION
- 8.1 — RÉSOLUTION — Avis concernant le bail avec Medway pour défaut de l'entente initiale.

9 — FINANCES
- 9.1 — ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2025.
- 9.2 — Programmes et subventions.
- 9.3 — Dons et commandites.
  - 9.3.1 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, Chevaliers de Colomb.
  - 9.3.2 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, Rocket U15 — Softball féminin.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 10.1 — DÉPÔT des permis et certificats d'avril 2025.
- 10.2 — RÉSOLUTION — APPUI à la demande à la CPTAQ pour le projet sur le lot 3 691 561.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

12 — TRAVAUX PUBLICS
- 12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.
- 12.2 — RÉSOLUTION — Entente de déneigement de la route 281 / Godbout/3e rang avec le MTQ.
- 12.3 — RÉSOLUTION — Adjudication de contrat dans le cadre de la réfection du 1er rang et du rang du Sault.
- 12.4 — RÉSOLUTION — Adjudication d'un mandat de surveillance des travaux du projet du 1er rang et du rang du Sault.
- 12.5 — RÉSOLUTION — Adjudication mandat de caractérisation des sols, travaux rang 1 et du Sault.

13 — LOISIRS
- 13.1 — RÉSOLUTION — Promesse d'achat des locaux de la Caisse Desjardins et projet de déménagement de la Bibliothèque.

14 — LÉGISLATION
- 14.1 — RÉSOLUTION — Deuxième projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie.
- 14.2 — RÉSOLUTION — Modification du calendrier de séance du conseil en vue des élections 2025.
- 14.3 — RÉSOLUTION — UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-79

3.1 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

AVANT ADOPTION

5 — INFORMATION PUBLIQUE

Pour votre information :

1. Le balayage des rues du périmètre urbain est planifié d'ici le 14 mai.
2. L'ouverture du parc de balle est prévue pour le 15 mai.
3. Le début des travaux du rang du Sault et du 1er rang est prévu vers le 8 mai.
4. Le système d'éclairage des rues (lampadaires) a été remplacé par du LED générant une économie de plus de 40 % de la facture d'électricité de ce service municipal.
5. La réparation des terrains abimés par les opérations de déneigement sera réalisée au cours du mois.

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande si le terrain de l'ancien garage municipal sur la rue Beaudry est vendu et à quoi il servira.

   Monsieur le maire mentionne que le terrain est vendu et que la construction de 3 unités de 6 logements débutera sous peu.

Questions du public par courriel/courrier :

Aucune.

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 — CORRESPONDANCE — Agir Collectivement dans Bellechasse

Les partenaires engagés en santé mentale de Bellechasse vous invitent cordialement à une soirée de ressourcement le 8 mai prochain, dès 16h30, à l'occasion de la semaine de la santé mentale de l'association canadienne de la santé mentale.

7.2 — CORRESPONDANCE — Regroupement TDL Québec

Le Regroupement TDL Québec souhaite inviter votre ville/municipalité à prendre part à un événement pour sensibiliser la population au TDL (trouble développemental du langage). Le conseil fournira une réponse directement à l'organisme.

7.3 — CORRESPONDANCE — Bédard-Poulin avocats, demande d'information au conseil

ATTENDU la réception d'une lettre provenant du bureau d'avocats Bédard-Poulin, représenté par Me Rafaël Villemure Beaudoin ;

ATTENDU QUE Me Villemure-Beaudoin représente les intérêts de monsieur Frédéric Guillemette concernant une problématique d'écoulement des eaux provenant des terrains en amont de la propriété de monsieur Guillemette ;

ATTENDU QUE monsieur demande remboursement/réparation/nettoyage concernant la conduite souterraine lui appartenant captant les écoulements du cours d'eau en amont en vertu de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU la position du conseil et de la municipalité pour le même dossier depuis 2019, mentionnant qu'il n'est pas de la responsabilité de celle-ci concernant la canalisation et son entretien ;

ATTENDU la position de la MRC depuis 2019 dans ce dossier mentionnant la même position de la municipalité en lien avec les infrastructures souterraines appartenant à monsieur Guillemette ;

ATTENDU la lettre à ce même sujet fournie à monsieur Guillemette par le directeur général le 6 avril 2023, mentionnant le refus de la municipalité à prendre part à ce dossier pour les mêmes raisons depuis 2019 ;

ATTENDU QUE monsieur Guillemette avait été avisé qu'il est responsable de l'écoulement adéquat pour son infrastructure ;

ATTENDU QUE la municipalité à l'été 2024 a fourni une proposition concernant le sujet lors de la rencontre tenue en juin 2024 au bureau municipal à monsieur Guillemette ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà normalisé un autre cours d'eau traversant la propriété et qu'une offre de modification de l'écoulement du cours d'eau problématique est possible si monsieur Guillemette accepte de rencontrer la municipalité pour planifier lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE RÉPONDRE négativement à la demande du plaignant ;
- D'AVISER le plaignant que la municipalité n'est pas responsable de l'écoulement des eaux provenant du réseau du ministère des Transports ;
- DE RÉITÉRER que l'infrastructure souterraine appartenant à monsieur Guillemette ne correspond pas à la définition d'un cours d'eau au sens de la loi sur l'environnement ;
- DE CONFIRMER à nouveau qu'une canalisation privée n'est pas sous la responsabilité de la municipalité, mais bien de son propriétaire et que cette canalisation était présente antérieurement à l'achat de la propriété par monsieur Guillemette ;
- DE NE PAS transmettre d'autre document que la résolution actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-80

7.4 — CORRESPONDANCE — Fondation Rayon d'Espoir

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de la Fondation « Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse », demandant à la Municipalité une participation financière à la 6e édition de la Marche de l'Espoir, campagne annuelle de financement de l'organisme aidant les résidents de nos CHSLD ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment au Foyer de Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER une contribution de 350 $ afin de soutenir la campagne de financement de la Fondation « Le rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

2025-05-81

8.1 — RÉSOLUTION — Avis concernant le bail avec Medway pour défaut de l'entente initiale

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël loue un local dans le complexe Medway depuis septembre 2022 ;

AVANT ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité avait conclu cette entente de location en vertu d'engagement de la part de Medway comme mentionné à la résolution 2021-05-76 ;

ATTENDU l'engagement de Medway à construire la clinique médicale, à signer avec un médecin pour l'opération de celle-ci ;

ATTENDU les nombreux efforts de la municipalité pour louer le local ;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Raphaël payent pour cette location sans que Medway remplisse ses obligations et sans offrir le service promis ;

ATTENDU QUE plusieurs discussions concernant l'ouverture de la clinique ont eu lieu avec Medway ;

ATTENDU QUE plusieurs discussions ont eu lieu avec le CISSS-Chaudière-Appalaches ainsi que le comité de santé de la MRC-Bellechasse et que ceux-ci mentionnent que Medway peut ouvrir la clinique à partir de son GMF et de ses ressources ;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, la municipalité a communiqué avec Medway, mais que les retours de leur part restent longs et sans suite ;

ATTENDU QUE Medway a failli à louer le local avec un client potentiel et n'a pas demandé l'appui de la municipalité pour trouver un arrangement acceptable pour toutes les parties ;

ATTENDU QU'aucun suivi proactif et constructif n'est engagé par Medway pour solutionner la situation avec la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AVISER Medway que la municipalité met fin immédiatement à son bail pour non-respect de l'entente ;
- D'AVISER Medway que le dernier paiement sera le 1er juin 2025 et constitue un avis de 30 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 — FINANCES

2025-05-82

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois d'avril 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois d'avril 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 29 399 $ correspondant au projet de remplacement des lampadaires pour de la DEL est incluse à la somme des paiements et financée par l'économie de 40 % de la facture d'éclairage des rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses d'avril 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 148 100,69 $

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 — Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — 2025 (139 538 $) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000 $) — confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative (900 000 $) — en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000 $) — refusé
- Programme d'aide à la voirie locale — volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810 $) — confirmé
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 $) — confirmé
- Programme en sport et en activité physique (49 000 $) — confirmé
- Programme Nouvel Horizon (17 500 $) — confirmé
- Programme 4500 bornes (48 000 $) — confirmé
- Programme TECQ-PRABAM (129 253$) — confirmé
- Programme emploi d'été Canada (6 762 $) — confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 129 363 $

9.3 — Dons et commandites

2025-05-83

9.3.1 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, Chevaliers de Colomb

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant des Chevaliers de Colomb concernant le 17e tournoi de Golf et demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite ;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas appuyer cette cause ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE REFUSER cette demande de commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-84

9.3.2 — RÉSOLUTION — Demande de commandite, Rocket U15 — Softball féminin

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du Rocket (softball U15AA), demandant à la Municipalité une participation financière sous forme de commandite ;

AVANT ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cette équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCORDER une contribution de 50 $ par joueuses provenant de Saint-Raphaël afin de soutenir la campagne de financement du Rocket (U15AA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats d'avril 2025

En avril, les services municipaux ont émis 37 permis ou certificats, dont :

- Certif. autorisation d'abattage d'arbres : 3
- Permis d'addition d'un bâtiment : 4
- Permis d'agrandissement : 4
- Permis de construction : 3
- Certificat d'autorisation pour démolition : 1
- Demande de dérogation mineure : 1
- Permis de lotissement : 1
- Permis de rénovation : 3
- Permis d'installation septique : 10
- Permis captage des eaux souterraines : 2
- Permis de transformation : 2
- Permis de brulage : 3

Pour une valeur totale foncière de 1 292 695 $.

2025-05-85

10.2 — RÉSOLUTION — APPUI à la demande à la CPTAQ pour le projet sur le lot 3 691 561

ATTENDU QUE le futur propriétaire demande de reconnaitre l'usage d'atelier d'artisan dans le bâtiment actuel pour fin d'opérations commerciales ;

ATTENDU QUE le projet nécessite une autorisation d'usage non agricole dans un zonage agricole ;

ATTENDU QUE le lot 3 692 759 est utilisé à d'autres fins que l'exploitation agricole avant 1975 ;

ATTENDU QUE le terrain est en zone agricole et que la CPTAQ demande une opinion favorable à la municipalité pour autoriser un usage autre qu'agricole sur les terres protégées ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir connaissance du présent projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT la requête d'usage en territoire agricole afin de permettre le développement et l'utilisation de celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de février du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-05-86

12.2 — RÉSOLUTION — Entente de déneigement de la route 281 / Godbout/3e rang avec le MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports demande à la municipalité son intérêt à exécuter l'entretien hivernal de la route 281 selon un secteur défini ;

ATTENDU QUE le MTQ propose une entente acceptable à la municipalité et des conditions permettant à la municipalité d'optimiser son fonctionnement lors des périodes de déneigement ;

ATTENDU QUE la municipalité a analysé les impacts, les besoins en personnel et en équipements ;

ATTENDU QUE l'analyse de la direction permet de voir l'opportunité de façon positive pour la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entente permettrait de financer l'achat d'un nouveau véhicule au lieu de faire un emprunt sans revenu et permettrait une économie d'utilisation des véhicules actuels afin de prolonger leur durée de vie utile ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la proposition du MTQ selon une entente à intervenir entre les parties ;
- DE PRÉSENTER l'entente au conseil pour approbation finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-87

12.3 — RÉSOLUTION — Adjudication de contrat dans le cadre de la réfection du 1er rang et du rang du Sault

ATTENDU QUE la municipalité s'était engagée à faire la réfection de certains secteurs de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité avait planifié les travaux du rang 1 et du Sault dans son budget 2025 si la subvention PAVL — volet 1 prioritaire était confirmée ;

ATTENDU les soumissions reçues suite à l'appel d'offres sur SEAO ;

ATTENDU que 8 soumissionnaires ont déposé des offres ;

ATTENDU que pavage U.C.P. a déposé une offre conforme selon le devis de Tetra Tech et que celui-ci est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AVANT ADOPTION

- D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit pavage U.C.P. au montant de 1 954 123,54 $ taxes comprises afin de réaliser les travaux de réfection du 1er rang et du rang du Sault, le tout conforme aux plans et devis. Le montant financé par le programme PAVL — volet prioritaire, rang 1 et du Sault ;
- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat public et de débuter les travaux le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-88

12.4 — RÉSOLUTION — Adjudication d'un mandat de surveillance des travaux du projet du 1er rang et du rang du Sault

ATTENDU la volonté du conseil de s'assurer de la qualité des ouvrages réalisés ;

ATTENDU la volonté du conseil de se faire accompagner par une firme spécialisée en surveillance de travaux ;

ATTENDU QUE les travaux débutent en mai pour la réfection des rang du Sault et 1er rang ;

ATTENDU la réception de soumissions conformes ;

ATTENDU la recommandation sans retenue du directeur général de faire accompagner la municipalité en surveillance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat sur invitation, d'un montant de 62 000,00 $ taxes exclues, pour la réalisation de surveillance par la firme Tetra Tech, montant financé par le programme PAVL — volet prioritaire, rang 1 et du Sault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-89

12.5 — RÉSOLUTION — Adjudication d'un mandat de caractérisation des sols, travaux rang 1 et du Sault

ATTENDU QUE la Municipalité est en demande de prix auprès de firmes spécialisées pour les tests de laboratoire pour les travaux dans le 1er rang et le rang du Sault ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus de débuter le ou vers le 7 mai 2025 ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessiteront des tests de laboratoires obligatoires et requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER le directeur général à octroyer le contrat de laboratoire au plus bas soumissionnaire ;
- D'OCTROYER le mandat aux Laboratoires d'Expertises de Québec ltée au montant de 73 498,92 $ toutes taxes incluses, financé à même l'enveloppe de subvention PAVL reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 — LOISIRS

2025-05-90

13.1 — RÉSOLUTION — Promesse d'achat des locaux de la Caisse Desjardins et projet de déménagement de la Bibliothèque

ATTENDU la problématique d'espaces et d'accès à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU la possibilité que le ministère de l'Éducation ne permette plus l'utilisation des locaux scolaires aux municipalités ;

ATTENDU les exigences minimales requises par le réseau Biblio concernant la desserte de service en lien avec le nombre de résidents de Saint-Raphaël ;

ATTENDU les demandes des bénévoles et de la population envers la municipalité pour doter la bibliothèque d'une infrastructure adéquate ;

ATTENDU QUE le service a évolué de façon exponentielle ces dernières années et que les locaux datant de 1986 ne répondent plus aux besoins ;

ATTENDU QUE ce dossier revient depuis plusieurs années sur le sujet ;

ATTENDU les discussions entreprises avec Desjardins pour le maintien du service de succursale et de guichet ;

ATTENDU l'opportunité d'affaires que Desjardins présente à la municipalité afin de pérenniser la présence de ceux-ci dans la municipalité pour plusieurs années à venir et de combiner un projet rassembleur et constructif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE PROCÉDER à la signature d'une promesse d'achat conditionnelle aux éléments suivants :
  - Effectuer une vérification diligente (inspection, étude de faisabilité, etc.) dans un délai de 60 jours ;
  - Recevoir l'ensemble des documents permettant l'analyse transactionnelle complète soit : le certificat de localisation préparé par la firme VRSB, arpenteurs-géomètres 2025, le rapport environnemental de type phase 1 préparé par GENISOL, le rapport d'inspection préparé par la firme GEQ — Bâtiment Conseil daté du 13e jour du mois de mars 2025 (Dossier : C1463CP022025) et le rapport d'évaluation préparé par la firme DeRico Hurtubise daté du 18e jour du mois de mars 2025 (Dossier : 25-1629-C).
  - Présenter un bail avec Desjardins à la municipalité couvrant le nombre d'années requises en location pour couvrir le paiement complet de l'achat du bâtiment et s'entendre sur les clauses de location et ce, payable en 1 versement pour l'achat du bâtiment ;
  - D'inclure au contrat des clauses de renouvellement ;
  - De recevoir l'engagement de Desjardins à investir et réaménager les locaux du 1er niveau pour leur usage à leurs frais ;
  - De libérer complètement le sous-sol afin d'y aménager la bibliothèque et l'accessibilité requise ;
- DE DÉMARRER des discussions avec le réseau et le ministère de la Culture et tout autre partenaire potentiel afin de subventionner le réaménagement de la bibliothèque ;
- DE PRÉSENTER au conseil le projet dans son ensemble ainsi qu'à la population après les négociations avec Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVANT ADOPTION

14 — LÉGISLATION

2025-05-91

14.1 — RÉSOLUTION — Deuxième projet de règlement d'emprunt lié au remplacement de l'autopompe 219 - 1994 du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe 219 datant de 1994 ne correspond plus aux normes requises afin de répondre au schéma de couverture de risques en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël tient à remplacer le véhicule autopompe 219 de 1994 du service de sécurité des incendies afin de garder son immunité de poursuite ;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est en fin de vie et constitue un risque dans la desserte de service et un risque pour la sécurité des citoyens et des pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire de fournir une protection contre l'incendie en vertu du schéma de couverture de risque 2025-2035, le remplacement d'équipements d'intervention est nécessaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service de sécurité publique appuyé par le Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion fut dument donné et adopté lors de la séance ordinaire du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation publique a été faite le 4 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fût dument présenté et expliqué lors de l'assemblée publique pour le projet le 4 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement fût adopté à la séance du 1er avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a permis aux citoyens de manifester leur demande de référendum les 10 et 11 avril dernier, et ce, malgré que la loi oblige 1 journée seulement ;

CONSIDÉRANT QU'aucun citoyen n'a manifesté son désaccord ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le règlement numéro 2025-242 de la Municipalité Saint-Raphaël soit adopté et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la Loi comme suit :

  ARTICLE 1 :
  Le conseil décrète l'achat d'un camion autopompe ou autopompe-échelle selon une recommandation à venir en fonction des opportunités sur le marché ainsi que des équipements d'intervention conformes selon les devis du service incendie, et à être annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante, sous les annexes A, B.

  ARTICLE 2 :
  Pour se procurer ladite somme de 1 000 000 $, la Municipalité de Saint-Raphaël est autorisée à effectuer, pour les fins du présent règlement, un emprunt par billets n'excédant pas 1 000 000 $. Cet emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau fourni par le ministère des Affaires municipales. Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

  ARTICLE 3 :
  Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, la somme requise à travers la taxe foncière actuelle telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur de chacune des années.

  ARTICLE 4 :
  Tous les autres détails et matières relatifs au présent règlement, à l'émission et à la négociation des billets et au taux d'intérêt seront réglés et déterminés par résolution du conseil municipal et au besoin.

  ARTICLE 5 :
  Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

  ARTICLE 6 :
  Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi et il est assujetti à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour la tenue d'un référendum. La période de signature sera le lundi 7 avril de 8h à 18h30 au bureau municipal en vertu de la réglementation et des lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-05-92

14.2 — RÉSOLUTION — Modification du calendrier de séance du conseil en vue des élections 2025

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en année électorale pour les conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas permis selon la loi sur les élections de tenir une séance de conseil durant le mois précédant les élections ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans l'obligation de ne pas tenir de séance au moins 4 jours suivant l'élection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE DEVANCER la séance du 7 octobre 2025 au 30 septembre 2025 ;
- DE DÉPLACER la séance du 4 novembre 2025 au 11 novembre 2025 ;

Afin de permettre de respecter la loi des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVANT ADOPTION

2025-05-93
14.3 — RÉSOLUTION — UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'UTILISER le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 — VARIA
16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Un citoyen demande si la députée de Bellechasse a annoncé les montants 2025-2026 de programmes du Gouvernement du Québec.

   Monsieur Morin répond qu'effectivement, le Gouvernement a annoncé divers programmes, dont celui de la subvention du 1er rang et du rang du Sault, la reconstruction du pont de la rivière-du-Bras sur la route 281 en 2025, la réfection de la route 281 en 2026 entre Unibéton et LaDurantaye. D'autres annonces ont aussi été faites pour les municipalités avoisinantes.

2. Une citoyenne a demandé des détails sur le projet Desjardins/Bibliothèque.

   Monsieur le Maire et monsieur Morin mentionnent que les négociations prendront formes suite à la résolution enterinée ce soir. En résumé, le projet permettrait de conserver la caisse durant quelques années avec leur investissement de rénovations, permettrait, moyennant un bail d'acquérir à coût nul le bâtiment et récupérer tout le sous-sol de près de 3200 pieds carrés pour en faire la nouvelle bibliothèque et centre culturel. Naturellement, l'aménagement potentiel sera fait au gout du jour, mais aussi plus accessible et fonctionnel pour tous les utilisateurs. Advenant la conclusion positive du dossier, une présentation du projet et de l'aménagement sera disponible pour le public.

2025-05-94
17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20 h 24

Richard Thibault	Claude Morin, Adm.A.
Maire	Directeur général et Greffier-trésorier

AVANT ADOPTION

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

MRC BELLECHASSE	16 444.70
CIMENT QUÉBEC INC.	1 433.21
INFO-MANIAC	1 943.65
FILGO ENERGIESONIC INC.	1 353.98
AREO-FEU LIMITEE	3 186.82
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	484.08
PAQUET ET FILS	688.78
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIÈRE	41.85
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	408.64
DANY DOIRON	2 039.37
VALERIE BERGERON	45.00
PAPINEAU LILIANNE	350.00
SMS ÉQUIPEMENT	7 904.53
INTERCONNEXIONS LD	594.42
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC	498.56
RENAUD-BRAY	221.08
LIANNE PAPINEAU	80.00
CUATRO ARCHITECTURE	344.93
EQIP SOLUTION GENIE	5 748.75
PAUSE CAFE JACQUELINE INC	143.72
LONGCHAMPS DENISE	960.00
POSTE CANADA, SOCIETE CANADIENNES	276.34
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00
LNTP NOTAIRES INC.	532.39

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

COMPUGEN INC.	314.46
FLASH FORMATION INC.	632.36
SIGNALISATION LÉVIS INC.	11 340.44
CAUCA	1 963.47
THIBAULT DORILDA	1 062.63
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	320.62
LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER	1 629.60
BUROPRO CITATION INC.	265.68
EXTINCTEURS MONTMAGNY	1 395.97
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS RIV. DU SUD	5 332.80
CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS	18.59
PROPANE GRG	3 105.59
WOLSELEY CANADA INC.	3 184.80
AQUATECH INC.	6 269.02
FQM ASSURANCES INC.	49.05
SP MEDICAL	308.58
GROUPE CCL	212.70
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	1 251.79
SERRUPRO SERRURIER RIVE-SUD INC.	15.44
NOVACO	356.96
BOULONS ET ÉCROUS A.M. INC	162.59
TETRA TECH QI INC.	13 569.96
BMR MAG. H. LETOURNEAU INC.	57.38
OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC	645.08
P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.	1 016.67
AVANTIS COOPÉRATIVE	1 843.95
TURGEON SOLUTION AFFICHAGE INC.	2 609.35
MUNICIPALITE DE SAINT-GERVAIS	820.10
MEDIMAGE INC.	557.49
EUROFINS ENVIRONEX	8 353.82
MORIN CLAUDE	45.00
PUROLATOR INC.	842.75
TRANSPORT S.MERCIER ET FILS	579.47
ELECAL SPÉCIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE	32 196.73
GRAND TOTAL	114 481.74

François Bourassa
Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.

iA Groupe financier

ia.ca

3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
c. : 418 809-0437 F.: 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Cabinet de services financiers

ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire

ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !

EBP ECOSOL

Services-conseils en traitement des eaux usées et captage des eaux souterraines

ÉTUDES ET PLANS POUR INSTALLATION SEPTIQUE ET PUITS

Tél. : 418 884.1801
Sans frais : 1 (877) 274.1536
info@ebpecosol.ca
www.ebpecosol.ca

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donalda

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible

DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse—Les Etchemins—Lévis
dominique.vien@parl.gc.ca

Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423
Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0
R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES
ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE

ESTIMATION GRATUITE !

Michel : 418-508-0338 Benoit : 418-241-6143

Corporation des maîtres électriciens du Québec

RBQ : 5834-4086-01

CALENDRIER MUNICIPAL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

LÉGENDE

- LIGUE DE BALLE ADULTE
- LIGUE DE PÉTANQUE
- BIBLIOTHÈQUE OUVERTE
- SÉANCE DU CONSEIL
- TRAVAUX 1er RANG ET DU SAULT
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- DÉBUT DU CAMP DE JOUR
- JOURNÉE FAMILIALE DE LA FÊTE DU QUÉBEC
- JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS
- DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL
- COLLECTE DES DÉCHETS
- COLLECTE DU RECYCLAGE
- ÉCOCENTRE OUVERT